

SEANCE DU 22 MAI 2017

Le vingt deux mai deux mil dix sept, à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Yannick BOUGET.

Date de la convocation : Le 15 Mai 2017.

Etaient présents : Yannick BOUGET, Gérard LE CABEC, Yann COAT, Laure ROPERS, Claude PIRIOU, Arnaud LE BRAS, Marie-Annick HAMON, Olivier GUERVILLY, Patrick HERVE, Soizig OLLIVIER PAGE.

Etaient absents: Joël PIRIOU, Stéphane BASSET.

Secrétaire de séance : Patrick HERVE.

Le maire propose une minute de silence en hommage à Mme Corinne ERHEL décédée.

N° 01.05.2017 : VOTE DES SUBVENTIONS

Le Maire informe l'assemblée que la commission des finances réunie le 15 mai dernier a étudié l'ensemble des demandes de subventions formulées par différentes associations. Il soumet au Conseil Municipal, les propositions de la commission.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide d'allouer les subventions suivantes :

Association parents d'élèves	500
Entente du Trieux Football Club	1 000
Les rendez vous du temps libre	200
Association Moto Vélo Tout Terrain	200
Société de chasse St Clétoise	159
Mon atelier Santé	53
Le Printemps de ST Clet	159
La pétanque St Clétoise	159
Cap An Trev	159
Pierres et Paysages	102
Association donneurs de sang	106

ASS Sport et Loisirs Tennis SICES	632
Saint Clic	200
Pontrieux Force Athlétique	33
Sapeurs Pompiers	63
Veuves et pensionnés marine marchande	25
Médailleurs militaires	43
UNC anciens combattants section Pontrieux	106
FALSAB	60
Protection Civile	20
Ass. Des Maires de France	311.50
Ass. Santé et Vie	106
Secours Populaire	33
Comice Agricole	161
Club nautique Pontrivien Canoë Kayak	53
Club escalade Armor Argoat	43
Judo Club	96
Stomp and Co	51
Adhésion fondation du patrimoine	75
Subvention exceptionnelle pétanque	50
Ecole de danse Mélanie Fort PABU	50

TRAVAUX CENTRE BOURG

Le maire fait un point sur les travaux du centre bourg. Une réunion de chantier a lieu tous les mardis matin. L'avancement des travaux est conforme au planning pour une fin des travaux fin juin.

Le montant des subventions attendues (F.S.I.L., Département, Région) se chiffrent à environ 215 900 €.

En ce qui concerne le mobilier urbain,

Après visite de chantier et avis de la commission des travaux, il y a lieu de prévoir 2 poubelles en plus du nombre déjà prévu au marché de travaux.

Le maire présente un devis de l'entreprise SPARFEL d'un montant de 1 663.60 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide de faire l'acquisition de 2 poubelles supplémentaires auprès du groupement EUROVIA - SPARFEL pour un montant H.T. de 1 663.60 €.

TOILETTES PUBLIQUES

Le maire indique à l'assemblée qu'il serait souhaitable de poser du carrelage jusqu'au plafond. Cette mesure permettrait de faciliter le nettoyage et éviter les tags.

Il présente un devis de l'entreprise GOH de Pontrieux de 1 920 € pour 24 m2 supplémentaires de fourniture et pose de carrelage. Le devis n'est pas validé, les travaux seront réalisés par les agents communaux.

TRAVAUX A L'EGLISE

Le planning est respecté, la fin des travaux est prévue pour fin septembre. L'architecte indique que des travaux supplémentaires sont obligatoires.

N° 02 .05.2017 : RESTAURATION DE L'EGLISE - LOT N° 1 Gros œuvre/Maçonnerie – Avenant N° 3 – ENTREPRISE LEFEVRE

Le maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de prévoir des travaux supplémentaires concernant le rejointoiement sur gros appareillage, reprise de fissures en panneaux, goujonnage, greffes sur réseaux des fenestragés. Le montant de l'avenant présenté par l'entreprise LEFEVRE, titulaire du lot N° 1 se chiffre à 8 237.25 € H.T. ce qui porte le montant du marché à un total H.T. de 247 225.95 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 9 voix pour et une abstention

- approuve l'avenant n° 3 concernant le lot N° 1 – Gros Œuvre/Maçonnerie – attribué à l'entreprise LEFEVRE qui se chiffre à 8 237.25 € hors taxes
- autorise le maire à signer cet avenant ainsi que tous les documents se rapportant à l'exécution, la réalisation et au paiement des travaux.

N° 03.05.2017 : RESTAURATION DE L'EGLISE - LOT N° 2 Charpente/Menuiseries – Avenant N°1 – ENTREPRISE JAOUEN

Le maire informe l'assemblée qu'il était prévu le nettoyage de la voûte dans le chœur liturgique. Ces travaux trop risqués pour les intervenants en l'absence d'échafaudage ont été supprimés. Par contre, il est indispensable de remplacer le câble général, il faut prévoir le remplacement des planches des « cache-moineaux » défectueuses. Le montant de l'avenant présenté par l'entreprise JAOUEN, titulaire du lot n° 2 se chiffre à 9 065.00 € HT ce qui porte le montant du marché à un total H.T. de 56 735.18 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 9 voix pour et une abstention

- approuve l'avenant n° 1 concernant le lot N° 2 – Charpente/Menuiseries – attribué à l'entreprise JAOUEN qui se chiffre à 9 065.00 € hors taxes
- autorise le maire à signer cet avenant ainsi que tous les documents se rapportant à l'exécution, la réalisation et au paiement des travaux.

N° 04.05.2017 : RESTAURATION DE L'EGLISE - LOT N° 3 Couverture
– Avenant N°1 – ENTREPRISE ROPERS Erwan

Le maire informe l'assemblée qu'après installation des échafaudages en faces externes de l'église, il s'avère que les solins en jonction de la couverture avec les maçonneries sont à reprendre. Le montant de l'avenant présenté par l'entreprise ROPERS Erwan, titulaire du lot n° 3 se chiffre à 4 930.00 € HT ce qui porte le montant du marché à un total H.T. de 18 925.00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 9 voix pour et une abstention

- approuve l'avenant n° 1 concernant le lot N° 3 – Couverture – attribué à l'entreprise ROPERS Erwan qui se chiffre à 4 930.00 € hors taxes
- autorise le maire à signer cet avenant ainsi que tous les documents se rapportant à l'exécution, la réalisation et au paiement des travaux.

N° 05.05.2017 : RESTAURATION DE L'EGLISE - LOT N° 4 Vitraux
– Avenant N°1 – ENTREPRISE MACKENZIE Neil

Le maire informe l'assemblée qu'après installation des échafaudages en faces internes et externes de l'église, il s'avère que différentes interventions sont nécessaires à savoir, créer des butées afin de recueillir les eaux de condensation, remplacement des fermetures des baies situées sur les aiguilles, fermeture des baies par des vitraux, points de calfeutrement et création d'un appel d'air sur la baie du chevet. Le montant de l'avenant présenté par l'entreprise MACKENZIE Neil, titulaire du lot n° 4 se chiffre à 2 795.00 € ce qui porte le montant du marché à un total de 38 037.00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 9 voix pour et une abstention

- approuve l'avenant n° 1 concernant le lot N° 4 – Vitraux – attribué à l'entreprise MACKENZIE Neil qui se chiffre à 2 795.00 € hors taxes
- autorise le maire à signer cet avenant ainsi que tous les documents se rapportant à l'exécution, la réalisation et au paiement des travaux.

L'architecte sera présent lors de la prochaine séance du conseil municipal, le 19 juin, une visite de l'église sera programmée.

N° 06.05.2017 : VOIE LOTISSEMENT DE L'ARGOAT

Le maire indique à l'assemblée que la voie d'accès au lotissement de l'argoat est très endommagée.

Il présente un devis de l'entreprise EUROVIA de Ploufragan pour un balayage de la voie et la réalisation d'une bicouche au PATA pour un montant Hors Taxes de 3 008.00 €.

Considérant que ces travaux permettraient de mettre en valeur le lotissement et seraient un atout pour les futurs acheteurs

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- confie les travaux de balayage de la voie et la réalisation d'une bicouche au PATA dans le lotissement de l'Argoat à l'entreprise Eurovia de Ploufragan pour un montant Hors Taxes de 3 008.00 €.

N°07.05.2017 : ACQUISITION D'UNE REMORQUE

Le maire indique à l'assemblée qu'il y a lieu de faire l'acquisition d'une remorque pour les services techniques.

Suite à la prospection de la commission, le maire propose de retenir l'offre de Mr LE GUELLEC Laurent de Maël Carhaix pour une remorque agricole d'occasion, CHEVANCE modulable RC 110 d'un montant Hors Taxes de 4 500 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal,

- décide de l'acquisition d'une remorque agricole d'occasion, CHEVANCE modulable RC 110 pour un montant HT de 4 500 € auprès de Mr LE GUELLEC Laurent de Maël Carhaix.

N° 08.05.2017 : ACQUISITION D'UNE TONDEUSE POUR LES SERVICES TECHNIQUES

Le maire fait part à l'assemblée que la tondeuse actuelle est hors d'usage.

Il donne lecture de différentes offres pour un matériel professionnel. Le Conseil Municipal considère que compte tenu du matériel déjà à disposition, la gamme en dessous serait suffisante.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal,

- décide de l'acquisition d'une tondeuse pour les services techniques d'un montant maximum de 800 € TTC

- Mandate le maire pour retenir la proposition répondant le mieux aux critères retenus.

N° 09.05.2017 : ALIENATION DES CHEMINS RURAUX

Monsieur Claude PIRIOU donne connaissance à l'assemblée des demandes d'acquisitions de chemins ou partie de chemins ruraux communaux et des demandes d'acquisitions de domaine public.

Un débat s'instaure dans l'assemblée.

- considérant que ces chemins sont délaissés de tout entretien depuis de nombreuses années

- qu'ils ne sont pas inscrits au Plan Départemental de Randonnée

- que l'aliénation de ces chemins n'entraîne pas l'enclavement de parcelles

- que les cessions de domaine public présentent un intérêt ou permettent la régularisation de certaines situations

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Emet un avis favorable au projet d'aliénation de chemins ruraux pour
- . M. MALCAVET – chemin rural à Guéloguer
- . M. LE FAOU Yvon – chemin rural à Vosselec

Et aux acquisitions de portion de domaine public pour

- . M. CLOZEL Alain – Beauregard
- . M. LE NORMAND Clet – Coadigou
- . M GOUJET – Kérouzéver

- Autorise le maire à soumettre à l'enquête publique le projet d'aliénation et lui donne tous pouvoirs à cette fin
- dit que les frais relatifs à ces cessions seront à la charge exclusive des acquéreurs.

N° 10.05.2017 : PERSONNEL COMMUNAL

Le maire informe l'assemblée que le Contrat à Durée Déterminée de Mme Françoise LAGAIN se termine le 5 juillet 2017.

Le cumul des contrats à durée déterminé de Mme Françoise Lagain depuis septembre 2010 excède 6 années, il y a donc lieu d'établir un contrat à durée indéterminée sur la même base, à savoir 7 h 30 par semaine pour assurer la fonction d'aide à la cantine, surveillance de cour et de sieste et entretien des locaux.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal,

- décide de l'établissement d'un contrat à durée indéterminée pour Mme Françoise LAGAIN à compter du 6 juillet 2017 en qualité d'agent contractuel pour assurer à temps non complet soit 7 h 30 par semaine la fonction d'aide à la cantine, surveillance de cour et de sieste et entretien des locaux.
- mandate le maire pour signer le contrat de travail.

N° 11.05.2017 : RATIOS AVANCEMENT DE GRADE 2017

Le Maire rappelle à l'assemblée que des nouvelles dispositions ont été introduites par la loi du 19 février 2007 (*article 49 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée*) :

Dorénavant, pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promus est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement.

Ce taux, appelé « ratio promus – promouvables », est fixé par l'assemblée délibérante après avis du Comité Technique Paritaire (CTP). Il peut varier entre 0 et 100 %.

Cette modalité concerne tous les grades d'avancement (pour toutes les filières), sauf ceux du cadre d'emplois des agents de police.

Vu l'avis favorable de principe du Comité Technique Paritaire en date du 15 mai

Le Maire propose à l'assemblée, de fixer les ratios d'avancement de grade pour la collectivité comme suit :

GRADE D'ORIGINE	GRADE D'AVANCEMENT	RATIO (%)	OBSERVATIONS
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif Principal 2 ^{ème} classe	100 %	
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	Adjoint technique Principal 2 ^{ème} classe	100 %	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE : d'adopter les ratios ainsi proposés

FRELONS ASIATIQUES

Le maire rend compte de la réunion qui a eu lieu à Pontrioux le 15 avril. La destruction d'un nid a un coût moyen de 85 €.

La prise en charge par GPAAA va se décider lors du prochain conseil communautaire. Le conseil municipal sursoit à la prise en charge dans l'attente de la décision de la Communauté d'Agglomération

N° 12.05.2017 : ALARME INCENDIE A L'ECOLE ROGER MARY

Le maire fait part à l'assemblée qu'il y a lieu d'installer des alarmes incendie dans les locaux de l'école Roger Mary.

Il présente un devis de SICLI de Cesson Sévigné pour la fourniture et pose de 3 alarmes type 4, radio longue portée à piles, led feu, flash lumineux intégré pour un montant Hors Taxes de 851.15 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal,

- décide de confier l'installation de 3 alarmes type 4, radio longue portée à piles, led feu, flash lumineux intégré à SICLI de Cesson Sévigné pour un montant Hors Taxes de 851.15 € à l'école Roger Mary.

N° 13.05.2017 : MESURES D'ACTIVITE VOLUMIQUE DU RADON A L'ECOLE ROGER MARY

Le maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de réaliser des mesures d'activité volumique du radon dans l'enceinte de l'école Roger Mary.

Il présente une proposition de Bureau Véritas de Rennes pour un montant Hors Taxes de 400 € comprenant 2 visites sur site, la pose de 2 capteurs, l'établissement d'un rapport de vérification, la saisie des renseignements relatifs à cette mission.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- confie la mission de mesures d'activité volumique du radon à l'école Roger Mary à Bureau Véritas de Rennes pour un montant Hors Taxes de 400 € à l'école Roger Mary

HANGAR MR MORELLEC

Le maire donne lecture d'un courrier de Maître PATARIN Delphine Notaire à Pontrieux concernant l'estimation du hangar situé 8 Place d'Armor appartenant à Mr Morellec. L'estimation de la valeur vénale de ce bien se situe entre 25 000 € et 35 000 € soit un prix moyen de 30 000 €.

Le maire pose la question de savoir s'il a un intérêt pour la collectivité. Soizic OLLIVIER-PAGE souligne qu'il est proche de l'école. Une réflexion s'impose et une visite sera organisée.

INFOS

Fibre optique : Un courrier sera adressé aux propriétaires qui n'ont pas effectués les travaux d'élagage.

Programme de voirie 2017

Un pré programme a été arrêté à savoir :

- le gros chêne
- Moulin de la vache : à voir peut-être seulement arasement des banquettes
- La voie verte
- Clérin – chemin d'exploitation
- les fossés à Kéribot et Kergavet
- Empierrements au Richou et Kérouzéver
- Busage à Kervoa

La commission des routes rencontrera l'ADAC sur place.

Bibliothèque – Médiathèque

Compte rendu de la réunion avec les bénévoles :

Les membres de la bibliothèque nous ont fait part du manque de bénévoles pour les permanences mais également de la baisse du nombre de lecteurs.

La prochaine réunion de conseil municipal aura lieu le 19 juin avec un repas à l'Auberge d'Armor à l'issue de la réunion.

Mr DE CHAISEMARTIN Jean Yves sera présent sur la commune de Saint Clet le samedi 3 juin dans le cadre des élections législatives.

Le maire donne lecture d'un courrier de GP3A indiquant avoir délégué aux communes, chacune pour le territoire qui la concerne, l'exercice du droit de préemption urbain sur les zones U et AU à l'exception des zones UY et AUY.

TAPS

Un questionnaire sera proposé aux parents pour connaître leur position à savoir s'ils souhaitent le retour à la semaine des 4 jours ou le maintien à la semaine des 4 jours ½ suite à la suppression des TAPS.

Yann Coat déplore la présence des poubelles des logements communautaires rue de l'Argoat en permanence sur le trottoir.

AMVTT

Le maire revient sur le courrier du 13 avril de l'association des riverains contre les nuisances du Moto Cross.

Yann Coat tient à s'exprimer sur le sujet du roulage le dimanche. Il s'est rendu sur place le dimanche 30 avril et a constaté qu'il y avait en effet des nuisances sonores. Le bruit, les dimanches après-midi et jours fériés, est règlementé, pourquoi ne pas l'appliquer au roulage de l'AMVTT.

Le maire propose une rencontre entre les élus et les dirigeants de l'AMVVT.